

Plan de contrainte



- ▲ Ancien dépotoir de déchets domestiques
- ⊗ Electrode mise à terre Hydro-Québec
- Zone inondable (récurrence de 0 à 20 ans)
- Zone inondable (récurrence de 0 à 100 ans)
- Zone où l'implantation de bâtiment à forte charge d'odeur est interdite
- Zone où l'implantation d'éolienne commerciale est interdite
- Zone d'érosion
- Carrière / sablière
- Gazoduc

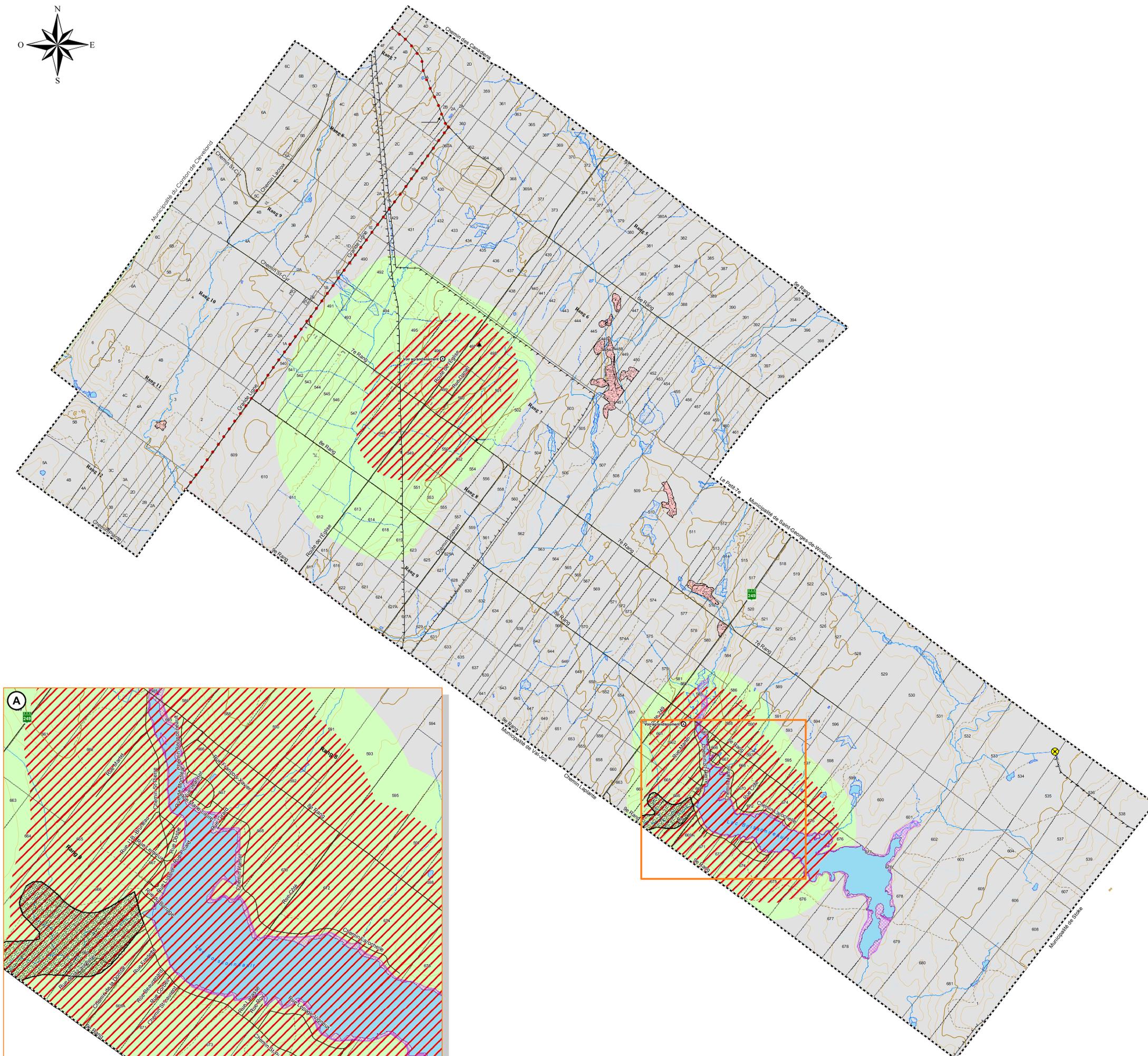
- Réseau routier
- - - Autre chemin d'accès
- Ligne de transport d'énergie

- Cours d'eau permanent (BDTQ)
- Cours d'eau intermittent (BDTQ)
- Cours d'eau intermittent (autre)
- Étendue d'eau
- Milieu humide

- BÂTIMENT**
- Bâtiment ponctuel
 - Bâtiment surfacique

- TOPOGRAPHIE****
- Courbe de niveau maitresse
 - Courbe de niveau intermédiaire
 - 240 Élévation

** L'ÉQUIDISTANCE DES COURBES DE NIVEAU EST DE 10 MÈTRES



HORS DE L'USAGE AUQUEL IL EST DESTINÉ.
CE PLAN N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE.
SOURCE DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES: (c) Gouvernement du Québec
Tous droits réservés.

Projection : MTM, zone 8
Datum : Nad 83

GRILLE DES MODIFICATIONS			
No.	Date	Entrée en vigueur	Règlement no.

Ce plan fait partie intégrante du règlement de zonage no. 2008-271

Authentifié ce jour

Maire

Directeur général

RÉALISATION

